

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical exceptionnel du mardi 19 décembre 2017
Délibération n° : 2017-65
Date de convocation : mercredi 13 décembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 22/12/2017



Objet : Demande de financement – Animation de la Réserve de biosphère transfrontière

Secrétaire de séance : Danielle GUIGNARD

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix), Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix, donne pouvoir à Chantal EYMEOD);

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, excusée (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);

Communauté de communes du Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ;

Communes :

Abriès : Jacques BONNARDEL, Maire, excusé, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé ;

Aigulles : Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent ;

Arvieux : Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent ;

Ceilac : Christian GROSSAN, Maire, présent, Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée ;

Château-Ville-Vieille : Jean-Louis PONCET, Maire, excusé, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal, excusé (donne pouvoir à Pascal GIRAUD) ;

Eygliers : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent ;

Guillestre : Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent ;

Molines-en-Queyras : Jean – Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, excusé ;

Ristolas : Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée;

Saint-Véran : Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.

Assistent également au Comité syndical :

Région PACA – Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes : Robert GENTILI

Commune de Vars : Raphaëlle MARTOIA

Les Amis du Parc : Christophe THOMAS et Pierre BLANC.

Exposé des motifs :

Le Parc naturel régional du Queyras, en tant que structure porteuse de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso, souhaite continuer les actions lancées en 2015 dans le cadre du projet ALCOTRA GouvMAB Monviso, notamment en termes de communication et d'animation de la Réserve auprès des habitants et des acteurs professionnels du territoire. Ainsi les journées joélette "Montagne pour Tous", en lien avec l'ACSSQ et les partenaires italiens, tout comme les trophées de la Réserve de biosphère seront renouvelés. Une réédition du dépliant de présentation de la RBT Mont Viso sera prévue.

Par ailleurs afin d'avancer le travail sur la gouvernance, notamment sur le plan d'actions, une traduction de la proposition de plan d'actions italien sera réalisée pour servir de base de discussion aux partenaires français de la RBT pour dégager des priorités d'actions et établir un plan validé pour la période 2018-2020.

Ces actions 2018 se feront en parallèle du PIter Terres Monviso dans lequel des actions MAB sont également inscrites pour financement.

Vu :

- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 05.2017.05.10.002 du 10 mai 2017 ;
- Le classement en 2013 du territoire en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO ;

Considérant :

- Que le Parc naturel régional du Queyras est la structure porteuse de la Réserve de biosphère sur le versant français ;
- Les actions menées pour l'animation de la Réserve de biosphère transfrontière du Mont Viso depuis 2015 ;
- La nécessité de travailler sur un plan d'actions de la Réserve de biosphère pour la période 2018-2020 ;

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le mardi 19 décembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés

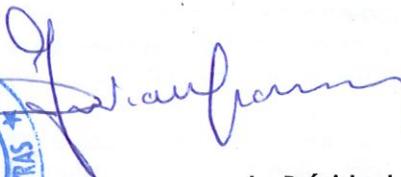
Contre : 0 Pour: 19
Abstentions : 0

- D'approuver le plan de financement ci-dessous pour l'année 2018 ;

Dépenses TTC			Recettes		
Ingénierie Parc	4 000	57,4 %	Région PACA	7 000	70 %
Prestations de services	2 500	9,3 %	Autofinancement	3 000	30 %
Communication	2 500	25,9 %			
Frais divers	1 000	7,4 %			
TOTAL	10 000	100 %	Total	10 000	100 %

- De solliciter les financements nécessaires dans la limite du montant global estimé ;
- D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre la mise en œuvre de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.




**Le Président
Christian GROSSAN**